

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON D'ALBENS
COMMUNE DE SAINT-OURS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 03 MARS 2015**

Le 03 Mars 2015 à 19 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 février 2015 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Présents : Mesdames Janine BONNET, Noëlle BON-BETEMPS, Catherine FIORESE, Martine GELLOZ et Marie-Eve SAILLET, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, Brice FANTIN, Patrick MATHIEUX, Denis MATHIEUX- PANTIN, Romain REY, Olivier SUPERNANT et Yannick GUTHLEBEN.

Absents excusés: Madame Emilie GIRAUD.

Secrétaire de séance: Monsieur Yannick GUTHLEBEN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2015 : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 01/2015 : Ouverture de crédits

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une partie des études relatives à la dénomination des voies a été réalisée par un cabinet extérieur et doit être réglée avant le vote du budget primitif, aussi il convient d'ouvrir les crédits nécessaires dans la limite du quart des prévisions budgétaires 2014.

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour une ouverture de crédit d'un montant de 10 000 €.

DELIBERATION 02/2015 : Validation de la dénomination des voies

Le Maire indique au conseil municipal que l'étude pour la dénomination des voies ayant été effectuée, il convient de la valider.

Après une présentation de l'étude, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de dénomination des voies ainsi que la liste alphabétique de dénomination des voies.

DELIBERATION 03/2015 : Répartition du prix de la cantine entre le coût du repas et le coût de la garderie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 juillet 2014 fixant le prix du repas servi à la cantine à 5.20 Euros à partir du 01 septembre 2014.

Considérant que ce prix prend en compte le coût de la garderie, il convient de répartir le coût total entre le coût du repas et celui de la garderie, afin que les parents

puissent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les frais de garde.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de distinguer sur la facture, le coût du repas, fixé à 3.75 € et le coût de la garderie, fixé à 1.45 €.

DELIBERATION 04/2015 : Approbation de la convention avec le SDIS

Le Centre de Prévention Incendie (CPI) et le S.D.I.S. ont sollicité la commune pour bénéficier d'une surface supplémentaire. Actuellement une convention leur alloue 21 m2 dans le hangar communal.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer un avenant à la convention en vigueur avec le S.D.I.S. ayant pour objet la mise à disposition de 44 m2 supplémentaire par rapport à la surface actuelle, ce qui donne une surface totale de 65 m2, le tout situé dans le hangar communal. Cette surface supplémentaire sera mise à disposition gratuitement.

Le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Sacs poubelles : le SITOÀ a supprimé la distribution de sacs, le coût de cette distribution s'élevant à 44 000 € par an. La communauté de commune proposera tout de même des sacs aux usagers pendant encore 2 ans.
- ❖ Contrat CSI (photocopieur) : Un nouveau contrat a été signé permettant de diminuer les coûts et de faire passer le photocopieur actuel de la mairie à l'école (qui n'avait pas la possibilité de faire des copies couleurs), un nouveau photocopieur sera installé en mairie.
- ❖ Le repas des aînés sera maintenu au mois d'octobre.
- ❖ Réflexion pour la réalisation d'une opération « commune propre » sur une journée.
- ❖ Informations sur le Syndicat des eaux du Sierroz : Brice FANTIN représentant de la commune au syndicat trace les grandes lignes des opérations de maintenance à réaliser sur notre réseau d'eau potable, ce dernier étant vieillissant et nécessitant certaines rénovations.
- ❖ Informations sur le Parc Naturel des Bauges : Louis ALLARD, représentant la commune au sein de cette instance fait un rapide compte rendu de la réunion à laquelle il a participé le 23 février et dont le thème portait sur l'aménagement du territoire.
- ❖ Prochain Conseil Municipal le mardi 7 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché le 5 mars 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 5 mars 2015.
Le Maire